



GRET

Professionnels du
développement
solidaire



Date - Lieu

Les initiatives innovantes de financement de la biodiversité

Atelier international PESMIX : « Comment articuler les PSE aux autres instruments politiques et économiques, dans les pays du Sud et du Nord ? »

11 juin 2014

Judicaël Fétiveau, Alain Karsenty, Aurélien Guingand



Objectifs & Méthodologie

- L'objectif général : contribuer aux discussions en cours sur le potentiel de mobilisation de ressources pour la biodiversité des **mécanismes de financement innovants** dans la perspective de la COP 14 de la CDB.
- Objectif spécifique : répondre aux engagements de la France en tant que Partie à la CDB en introduisant la question de la biodiversité au niveau du Groupe pilote sur les financements innovants (2006, secrétariat MAE).
- Méthodologie : cartographie des initiatives innovantes sur base d'une revue de la littérature académique et grise complétée d'entretiens (agences de développement, ONG, fonds fiduciaires, etc.).
- **Identification et évaluation de mécanismes à fort potentiel dans une perspective de financement .**



Plan

1. Financer la biodiversité : déficit de ressources

2. Revue des initiatives « innovantes »

3. Mécanismes à fort potentiel

- Marchés verts
- Réforme (Conversion) des subventions néfastes
- (Sur)Compensation des dommages à la biodiversité



1. Justification : un déficit de ressources

Des besoins de ressources à définir pour financer les objectifs d'Aichi

- FEM-6 : **\$74-191 Md sur 5 ans** (2014-2018) pour les 155 pays éligibles
- Panel de haut-niveau (Sukhdev) **\$150-440 Md/an** (2013-2020) global

□ Besoins pour l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles (réduction des pressions et restauration des écosystème critiques) plutôt que la conservation directe. Evolution de la stratégie de conservation (remarquable > générale)

Des financements largement publics (~75%), 80% générés au Nord ; 40% dépensés au Sud (LBFB, 2012)

- Financement global de ~**\$52 Md en 2010**, pour moitié sur budgets publics (aires protégées, reboisement bassins versants, agriculture)
- Financements privés (25% du total) issus des marchés de produits certifiés (~\$6.6 Md) – agriculture et bois, la compensation (~\$3.3 Md), la philanthropie (~\$1.6 Md)
- Financements internationaux : APD **biodiversité (~\$2.5 Md à \$6.3 Md** selon critères), marchés de produits certifiés (~\$2.4 Md), philanthropie (~\$1 Md)

2. Revue des initiatives (1)

Le « spectre » des financements innovants

- Pas de consensus sur les critères. CDB : Nouveaux & Novateurs / GPFID : Sources innovantes & Mécanismes innovants (permettant d'optimiser l'impact de ressources publiques existantes)
- Proposition de la CDB : PSE, compensation biodiversité, réforme fiscale écologique, marchés verts, intégration dans les financements pour le développement et pour le climat. Séminaire de Quito
- Définition retenue : combler le déficit de ressources en générant des ressources additionnelles et/ou limiter les besoins de ressources futures dans les politiques sectorielles
- Double dividende attendu des instruments économiques : internalisation des externalités (positives et négatives) associées à la biodiversité (changement des comportements d'acteurs + financements)



2. Revue des initiatives (2)

Levier fiscal (génération de recettes et dépenses fiscales)

Au niveau international (financement développement / climat)

- Faible taux sur large assiette fiscale sur les **transactions financières** (\$15-74 Md/an) **et émissions de carbone** (\$250 Md, \$25tCO₂), mais combien pour la biodiversité ?
- Les revenus d'un mécanisme d'ajustement aux frontières accompagnant la mise en place d'une taxe carbone pour maintenir la compétitivité pourrait permettre de maintenir la biodiversité au Sud

Au niveau national

- Lorsque les IFI le permettent, une **fiscalité pré-affectée** plus **ou moins** basée sur la biodiversité (sur l'eau, le tourisme, le bois, les hydrocarbures, le télécom...) finance des programmes nationaux de PSE / les AP



2. Revue des initiatives (3)

Les mécanismes de financement

- En raison de retours sur investissements faibles et difficilement prévisibles, les **obligations basées sur la biodiversité** sont peu attractives pour le secteur privé. Le recours à des mécanismes assurantiels en discussion.
- **Un programme d'emprunt public** à un très faible taux d'intérêt permettrait de financer des investissements massifs dans les pratiques agro-écologiques au Sud.
- **Echanges dette-contre-nature** moins attractifs aujourd'hui
- **Les fonds fiduciaires pour la conservation** (mutualisation de ressources) canalisent principalement des fonds publics (ressources additionnelles générées sur les marchés limitée; immobilisation importantes)



2. Revue des initiatives (4)

Développement de marchés de biens et services liés à la biodiversité

Les résultats demeurent en deçà des attentes

- Les conditions nécessaires pour atteindre l'autofinancement des aires protégées au travers de **l'écotourisme** limite la réplication à grande échelle
- **Le commerce des produits de la biodiversité (biotrade)** tels les PFNL manquent souvent d'un accès au marché (ou marché de niche)
- La **bioprospection** a souffert d'effets de substitution technologique et son potentiel sous le régime APA demeure incertain

Intégrer la biodiversité dans les politiques publiques

- Introduction de l'**éco-conditionnalité** dans les subventions et dans l'investissement public [et privé] tend à généraliser
- **La conversion des subventions néfastes** peut financer des subventions vertes mais mettre en œuvre leur réforme est un défi
- La réalisation de co-bénéfices pour la biodiversité au travers de projets **REDD+** suppose qu'ils contribuent à réduire la déforestation, ce qui n'est pas acquis.



2. Revue des initiatives (5)

Application du principe du pollueur-payeur

- Plus que la fiscalité écologique qui cible rarement la biodiversité **les mécanismes de compensation des dommages à la biodiversité** se sont étendus dans le cadre de régimes de conformité dans les pays développés et émergents (compensation volontaire limitée aux industries extractives dans les PED)
- Les banques de biodiversité mise en œuvre à des fins d'efficacité ne sont pas des **marchés d'échange de droits** plafonnés (sur les prises de poisson, changement d'utilisation des terres, émissions de carbone ou d'effluents) qui ne génèrent pas de ressources pour la biodiversité (sauf en cas de vente de droits) mais optimisent le coût social de l'application de la loi



2. Revue des initiatives (6)

Application du principe du bénéficiaire-payeur

- Accords « contractuels » entre des usagers et propriétaires du sol / des ressources et l'état (**mesures agro-environnementales**), les consommateurs (**certification**) or les utilisateurs (**paiements pour services environnementaux**)
- La plupart des PSE font l'objet d'une médiation gouvernementale (autour d'une fiscalité dédiée) et sont compris dans un bouquet de services. Impacts sur la biodiversité souvent peu documentés



3. Mécanismes à fort potentiel



Malgré certaines attentes très optimistes sur la part croissante que pourraient prendre des financements privés de la biodiversité, la principale contribution du secteur privé à rechercher **à court terme** est dans l'anticipation de ses impacts environnementaux.



□ Marchés verts : intégrer la biodiversité dans les chaînes de valeur mondiales / utiliser les marchés existants



□ Faire de la compensation des atteintes à la biodiversité un instrument de financement international de la biodiversité

□ Réforme des subventions néfastes : renforcer la cohérence des politiques publiques / réorienter le flux des subvention (incitations positives)



Mécanismes à fort potentiel

Marchés verts

Marchés verts : intégrer la biodiversité dans les chaînes de valeur

- La certification du tourisme ou des produits agricoles tropicaux a le potentiel de se développer dans les pays développés et émergents. Ex: 30% du bois commercialisé est certifié mais 2% est d'origine tropicale. En 2020, de \$5 à 20 Md (prime de marché de 5%)
- Qu'il soit exigeant ou visent le plus grand nombre, dès lors que la part de marché des produits certifiés augmente, les standards volontaires ont le potentiel de préparer le terrain pour des régulations plus strictes
- Allègements fiscaux, mutualisation des coûts de certification, commande publique durable : les pouvoirs publics peuvent utiliser la certification pour des objectifs nationaux de politiques publiques.



Mécanismes à fort potentiel

Marchés verts

Certifier les territoires?

- La **labélisation des paysages à haute valeur de conservation** est une voie pour créer de la valeur au bénéfice des parties prenantes locales.

Pour la protection d'un patrimoine dont la protection implique la conservation de la biodiversité, ils s'accordent sur des restrictions d'usage et le verdissement des processus de production soutenant de ce fait l'écotourisme, les initiatives de biotrade et tout autre forme de marché vert.



Mécanismes à fort potentiel

Réforme des subventions néfastes

Renforcer la cohérence des politiques publiques

- Les subventions néfastes encouragent la surexploitation des ressources, l'expansion des cultures ou la production dans des zones riches en biodiversité, ou une intensification non écologique des cultures.
- Des impacts souvent difficiles à établir : boucles de rétroaction, synergies entre facteurs
- L'évaluation des subventions potentiellement néfastes, y compris l'impact de leur suppression, doit permettre d'identifier les parties prenantes (économie politique) et les scénarios de réforme qui ne vont pas à l'encontre des stratégies de réduction de la pauvreté (réallocation de ressources)



Mécanismes à fort potentiel

Réforme des subventions néfastes

- La réforme est un processus de long terme qui suppose des investissements pour soutenir le changement des pratiques et assurer le suivi des impacts. La systématisation des évaluations environnementales doit permettre de renforcer la cohérence des politiques publiques avec les objectifs de protection de la biodiversité (y compris les subventions vertes, les investissements et les normes)
- Potentiel : Plusieurs dizaines de milliards contre plusieurs centaines de milliards, principalement au Nord mais aussi de manière croissante dans les économies émergentes.



Mécanismes à fort potentiel

La compensation de la biodiversité

Les offsets de biodiversité

- En visant l'absence de perte nette ou un gain net de biodiversité, la compensation des dommages à la biodiversité peut aider à réconcilier le développement et la conservation dans des situations où les objectifs économiques ne sont pas soumis aux objectifs environnementaux
- L'option ou l'obligation de compensation doit être basée sur le principe d'**équivalence écologique** et limitée aux impacts résiduels là où ce qui n'est **pas compensable** est clairement défini et où les **standards de gouvernance** sont suffisamment élevés.
- Les investisseurs internationaux ont un rôle à jouer dans la diffusion de ce principe dans les pays en développement (**SP6 SFI**) sur une base volontaire mais son application doit être basée sur un standard exigeant (**BBOP**) incluant la compensation pour les restrictions de droits d'usage et des pertes de revenus des communautés locales



Mécanismes à fort potentiel

La compensation de la biodiversité

Faire de la compensation un outil de financement international

- Faute de pouvoir définir des unités de biodiversité fongibles, équilibrer les pertes et les gains de biodiversité à grande échelle sur un marché international de la biodiversité n'a guère de sens
- Si le recours à l'option monétaire doit être limité car il entraîne la déconnexion des pertes et des gains **écologiques**, il peut permettre de financer des actions de sauvegarde prioritaires de la biodiversité. Limités à la partie gain net de la compensation, de tels transferts peuvent contribuer au financement international de la biodiversité
- La généralisation du régime de conformité dans les pays industrialisés avec l'adoption d'une approche de gain net constituerait une base significative pour générer des revenus jusqu'à 1 md/an pour alimenter un fonds public international.



Conclusions

- **S'adapter à la nature de bien public de la biodiversité dans la mise en œuvre des financements innovants.** Les caractéristiques de bien public ou de bien collectif des éléments de biodiversité considérés dans la mise en œuvre des instruments économiques dominant la majorité des situations rencontrées. Les enjeux de biodiversité sont fortement contextualisés.
- **Bien apprécier la dimension incitative des initiatives innovantes.** Dans la recherche du « double dividende » attendu de la mise en œuvre des instruments incitatifs, ne pas en inverser les termes : réduire les impacts (et donc les besoins de financement futurs) reste leur première raison d'être.



Conclusions

- **Exploiter le potentiel de la fiscalité écologique.**
- Orienter au moins 10% du produit d'une fiscalité « internationale » dont les leviers sont bien identifiés ou recourir à des mécanismes du type DTS « verts » pour financer la conservation directe (sources alternatives de fonds publics limitées) ou des changements d'itinéraires techniques agricoles à grande échelle au Sud.
- Au Nord, développer une fiscalité sur la pollution par les nutriments et l'artificialisation des milieux.
- Au Sud, flécher partie du produit des taxes sur les ressources naturelles vers la restauration des écosystèmes critiques.



